

LE DEVOIR

VOL. CII N° 51

LE MERCREDI 9 MARS 2011

1,09\$ + TAXES = 1,24\$

ÉLÈVES EN
DIFFICULTÉUne
coalition
contre
l'intégration
à tout prixDes parents,
des enseignants
et des médecins
s'unissent

LISA-MARIE GERVAIS

Une coalition regroupant des enseignants, des parents, des professionnels du milieu de l'éducation, des syndicats et même des médecins spécialistes est en train de s'organiser dans le but de promouvoir l'intégration à géométrie variable des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EH-DAA), a appris *Le Devoir*. Le regroupement, qui prendra le nom de Coalition pour une intégration réussie, annoncera officiellement sa création demain lors d'une conférence de presse.

En plus de la Fédération autonome de l'enseignement, de la

VOIR PAGE A 10: COALITION

Priorité
aux soins
à domicileLe réseau devra
changer pour
absorber le choc
du vieillissementLOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

Si le Québec veut vieillir chez lui en santé, son réseau public devra apprendre à déléguer, à diversifier ses formules d'hébergement et de financement et à faire table rase des principes retenus jusqu'ici en matière de vieillissement. Faute de quoi, le choc sera terrible, prévient l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) dans un document placé sous le signe du pragmatisme et de l'action.

Les établissements peuvent plus et ils peuvent faire encore mieux, mais ils ne peuvent pas tout prendre sur eux, admet d'entrée de jeu la directrice générale de l'AQESSS, Lise Denis. C'est le cas par exemple de l'aide domestique,

VOIR PAGE A 10: SOINS

INDEX

Announces.....	B 8
Avis publics..	B 6
Carrières.....	B 4
Décès.....	B 8
Météo.....	B 6
Mots croisés..	B 6
Sudoku.....	B 6
Télévision.....	B 9



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre Pierre Arcand a déclaré hier à Montréal que le gouvernement acceptait «la plupart» des «avis» formulés par le BAPE au sujet des gaz de schiste.

Gaz de schiste: Québec calme le jeu

- L'évaluation environnementale stratégique demandée par le BAPE aura lieu
- Les nouveaux projets gaziers devront faire l'objet de consultations publiques

ALEXANDRE SHIELDS

Admettant finalement qu'on en sait trop peu sur les impacts de l'exploitation du gaz de schiste, Québec lancera une évaluation écologique stratégique afin de mieux évaluer les risques imputables à cette filière énergétique. Cette recommandation constitue d'ailleurs le cœur du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rendu pu-

blic hier et n'est rien de moins que «la suite logique des choses», selon le ministre Pierre Arcand. Mais pas question de créer un moratoire.

«La réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) devient un passage obligé tant dans un processus de prise de décision éclairée que pour la recherche d'une meilleure acceptabilité sur le plan social», insistent les commissaires du BAPE dans leur rapport de plus

de 300 pages intitulé *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec*.

Ceux-ci rappellent ainsi que,

Le rapport du BAPE note de nombreuses interrogations quant aux risques écologiques liés à la filière des gaz de schiste

pour certaines questions fondamentales, les réponses sont demeurées «partielles ou inexistantes» durant les audiences

menées l'automne dernier. Les auteurs du document estiment donc qu'«une base solide de connaissances techniques et scientifiques est à construire sur la ressource, notamment en matière de géologie, d'hydrogéologie, de traitement des eaux usées, d'aménagement du territoire ou de cohabitation avec la population». Ils

constatent aussi «l'absence de faits probants permettant de déterminer les risques» liés à l'exploitation de cette source d'énergie fossile. Cette EES, jugent enfin les commissaires, devrait fournir «les outils essentiels» pour encadrer l'industrie. Visiblement, il ne s'agit pas de tourner le dos à cette filière.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et

VOIR PAGE A 10: GAZ

- Un temps d'arrêt bien accueilli, page A 7
- L'éditorial de Bernard Descôteaux, page A 8: Un premier pas

Lumières nouvelles
au temps de
la Grande Noirceur

À Québec, une exposition intitulée *Photographes rebelles à l'époque de la Grande Noirceur* permet de découvrir un pan méconnu de l'histoire de l'art au Québec.

ISABELLE PORTER

Québec — La maison Hamel-Bruneau est l'hôte depuis hier d'une fascinante exposition sur des photographes rebelles de l'époque duplessiste. Tantôt abstraites, étranges, métaphoriques ou érotiques, ces œuvres fascinent à la fois par l'audace qui les a vues naître à l'époque et par leur puissance évocatrice.

Ils s'appellent Jean-Paul Mousseau, Albert Dumouchel, Gordon Webber, Omer Parent, Rodolphe de Repentigny, Jean-Pierre Beaudin, Guy Borremans, Mi-

chel Brault, Conrad Tremblay et Vittorio Fiorucci.

L'un d'eux est connu comme signataire du Refus global (Mousseau), d'autres pour leur cinéma (Brault) ou leurs photos d'art (Borremans). Ce n'était pas un groupe organisé, mais ils ont en commun d'avoir repoussé les limites de l'art photographique en dépit de la Grande Noirceur, terme qui prend vraiment ici tout son sens.

La plupart des 86 œuvres présentées n'ont pas été exposées depuis les années 1950 et étaient tombées dans l'oubli, explique le jeune commissaire de l'exposition,

VOIR PAGE A 10: LUMIÈRES



ALBERT DUMOUCHEL

Connu du public comme peintre et graveur, Albert Dumouchel (1916-1971) fut aussi un photographe qui, avec d'autres, transforma le regard en photographie au cours des années 1950.

CHRISTIANE
CHARETTE
EN SEMAINE 9 H

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/christiane

Aujourd'hui: la personnalité histrionique, QuébecLeaks et Josélito Michaud.

Réalisation: Marie-Claude Beaucage

ACTUALITÉS

Prière à Saguenay

Jean Tremblay reste calme devant « un certain dérapage »

JEANNE CORRIVEAU

Le Mouvement laïque québécois (MLQ) fera connaître demain ses intentions à l'égard du maire de Saguenay, Jean Tremblay, qui refuse toujours de se conformer au jugement du Tribunal des droits de la personne concernant la prière au conseil municipal. En attendant, la controverse entourant cette litigieuse affaire ne s'essouffle pas.

Le débat sur la prière à Saguenay est-il en train de déraiper? Peut-être, admet le maire Jean Tremblay, mais «qu'il y ait un certain dérapage, ça ne m'énerve pas», a-t-il dit à l'animatrice de l'émission matinale de Radio-Canada à Saguenay hier, au lendemain de la tumultueuse assemblée du conseil. «À force de s'écraser, on ne dérape pas. [...] Au Québec, on est un peu comme ça, on est mous, on s'écrase tout le temps», a fait valoir le maire.

Questionné au sujet de la «division» qu'il crée au sein de la population alors qu'il se doit de représenter l'ensemble des citoyens de sa ville, Jean Tremblay a offert cette réponse: «Il y a des divisions qui peuvent être productives [...]. Il y a certaines divisions qui peuvent faire du bien», a-t-il expliqué en rappelant que la récitation de la prière faisait l'unité au sein du conseil municipal.

Citoyens pour la démocratie

De son côté, Éric Dubois, porte-parole du



Le maire Jean Tremblay

VILLE DE SAGUENAY

collectif Citoyens pour la démocratie, un groupe de citoyens opposés à la croisade du

maire Tremblay, convient qu'un tel dérapage existe, mais il n'y voit pas nécessairement de bienfaits. «Le maire mélange les accommodements raisonnables et la prière en y ajoutant des arguments sur la sauvegarde de la race canadienne-française. Tout ça fait un beau mélange qui ressemble un peu au discours identitaire qu'on entend, par exemple, avec le Front national en France. Et c'est le genre de discours auquel on ne veut pas s'identifier», a-t-il indiqué au Devoir hier.

Un document anonyme qui a circulé lundi soir, en marge du conseil municipal, associait par ailleurs plusieurs membres du collectif à des organisations extrémistes. Éric Dubois a qualifié le document de «mensonger»: «Ça démontre un peu la petite noirceur dans laquelle nous vivons ici à Saguenay. Les gens ont peur de s'exprimer, pas parce qu'ils sont des peureux, comme l'a dit monsieur le maire, mais parce qu'il y a des représailles contre ceux qui prennent la parole. Ça va jusque là.»

Le maire Tremblay a vigoureusement nié hier que son cabinet ait pu être à l'origine de ce document ou de sa diffusion. «J'ai pris le temps de le lire. Il n'y a rien là-dedans», a-t-il dit.

Courriels haineux

Pour sa part, le MLQ a aussi reçu son lot de courriels désobligeants, voire haineux. Il a

d'ailleurs affiché dans Internet des messages particulièrement virulents — dont certains sont empreints de racisme et de misogynie — reçus dans sa boîte de courriels qui associaient les membres du MLQ à des «communistes», à des «terroristes islamiques» et à des «ayatollahs de la laïcité» qui «délirent à la vue d'une croix». «Maudite gang de méchants malades. Vous n'avez pas le droit de persécuter les catholiques comme vous le faites», écrit l'un des auteurs.

La présidente du MLQ, Marie-Michelle Poisson, se défend de jeter de l'huile sur le feu. «Ça permis de calmer le jeu. Depuis qu'on les a diffusés la semaine dernière, les messages de cette nature ont cessé», a-t-elle expliqué. C'est une façon d'avertir les gens que des messages de ce type sont passibles de poursuites criminelles. Vaut mieux peut-être les rendre publics pour que les gens voient bien à quelles sortes de bêtises on s'expose.»

Le MLQ examinera aujourd'hui les moyens qu'il entend utiliser pour forcer le maire Tremblay à mettre un terme à la prière au conseil municipal. La semaine dernière, l'organisme lui avait fait parvenir une mise en demeure, laissant entendre que des recours pour outrage au tribunal étaient envisagés.

Le Devoir



Cité verte: plus de condos, moins de locatif

ISABELLE PORTER

Québec — Le promoteur de l'écoquartier privé Cité verte à Québec, la SSQ, a décidé de larguer les appartements locatifs de la première phase du projet pour les remplacer par des condominiums.

Il y a quelques jours, les gens qui avaient mis leur nom sur la liste d'attente de Cité verte pour y louer un appartement ont reçu un courriel bien décevant. «Nous désirons vous informer que les premières unités disponibles [...] seront uniquement destinées à la vente.»

La première phase de Cité verte — un projet d'écoquartier privé de 800 résidences — devait pourtant inclure des appartements en location. Sur les plans de 2008 du promoteur, qui figurent toujours dans le site web de la Ville, on prévoyait que la première phase inclurait 80 commerces et logements. Or il s'agissait sûrement d'appartements en majorité puisque les commerces ne sont prévus qu'au rez-de-chaussée et que les immeubles ont quatre étages de haut.

Pour justifier le changement, le promoteur écrit ceci: «Suite à des considérations légales résultant de notre obligation de recéder à la Ville de Québec certaines infrastructures dont les rues, les accès pu-

blics et les stationnements de ces bâtiments, les unités prévues seront destinées à la vente.» Or, tant du côté de la Ville que du promoteur, on est pour l'heure incapable de nous expliquer ce que cela veut dire. La SSQ souligne que le tout survient bien malgré elle et que les autres phases du projet devraient inclure des appartements en location.

La vice-présidente aux communications, Marie Lamontagne, affirme que ce sera beaucoup plus facile dès lors parce que le promoteur n'aura pas à travailler à partir d'un vieil immeuble recyclé, comme c'est le cas dans la phase 1 avec les anciens bâtiments des sœurs du Bon-Pasteur.

La mise en vente des premiers condominiums, qui a déjà été retardée, est désormais prévue à la fin de mars, selon la SSQ. Un premier bloc de maisons en rangée doit, quant à lui, être lancé «un peu plus tard ce printemps».

Le projet de Cité verte, évalué à 350 millions de dollars, est souvent décrit par la Ville et la SSQ comme l'occasion de tester diverses technologies et façons de faire avant que la Ville ne lance ses propres projets d'écoquartier à Pointe-aux-Lièvres et D'Estimauville.

Le Devoir

Un cabinet «extravagant»

Projet Montréal dénonce le nombre d'employés au cabinet du maire Gérald Tremblay

JEANNE CORRIVEAU

Trop gros, trop coûteux. Voilà comment le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, décrit le cabinet du maire Gérald Tremblay et du comité exécutif, qui compte plus de 45 employés et dont les coûts n'apparaissent pas clairement dans le budget de la Ville. Selon lui, le maire devrait donner l'exemple en réduisant le personnel politique qui gravite autour des élus de son administration.

Projet Montréal a fait le décompte des employés travaillant au sein du cabinet du maire et du comité exécutif, après avoir

consulté des documents obtenus en vertu de la loi d'accès à l'information. Outre le personnel auquel ont droit les cabinets des trois partis à l'hôtel de ville, les différentes formations disposent de budgets destinés au «soutien aux élus».

Alors que Vision Montréal a droit à deux employés dans cette catégorie et Projet Montréal à un seul, le cabinet du maire compte 36 employés, dont 12 attachés politiques ou membres du personnel de direction, 3 réceptionnistes et 14 secrétaires.

Non seulement Richard Bergeron trouve-t-il que ce nombre est «extravagant», mais il accuse

l'administration de camoufler les dépenses liées à ce personnel dans le budget de la direction du greffe. Au total, l'administration se permet des dépenses totalisant cinq millions de dollars par année pour du personnel politique, conclut Richard Bergeron, qui réclame du maire qu'il s'impose des compressions de deux millions. «Les Montréalais ont subi des hausses de taxes totalisant plus de 10 % au cours des deux dernières années. On se demande où est parti cet argent et on le trouve par bribes», dit-il.

La réplique de l'administration n'a pas tardé. M. Bergeron confond les attachés politiques

et le personnel administratif, a fait valoir le responsable de l'urbanisme et de l'habitation, Michael Applebaum.

Le cabinet du maire et du comité exécutif dispose de sept attachés politiques et de 42 employés affectés au soutien aux élus, mais ces derniers n'occupent pas des fonctions partisans, a précisé M. Applebaum. «Il n'y a pas de nouvelle là. C'est M. Bergeron qui veut avoir sa face dans les journaux et à la télévision, peut-être parce qu'il n'est plus au comité exécutif et qu'il n'a pas d'autre place où il peut être vu.»

Le Devoir

Montréal est responsable de ses sous-traitants

JEANNE CORRIVEAU

La Ville de Montréal devra assumer la responsabilité de dommages survenus il y a sept ans lors d'opérations de déneigement, même si ceux-ci ont été causés par un sous-traitant, a confirmé une décision rendue hier par la Cour d'appel.

L'affaire remonte au 6 février 2004. Ce jour-là, un employé de l'entreprise C. M. S. Entrepreneurs généraux s'affaire, au volant d'une chargeuse munie d'une pelle, a déneigé un trottoir de la rue De Condé, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

L'appareil arrache une borne-fontaine ensevelie sous la neige. L'eau jaillit et inonde deux commerces adjacents.

Dans un jugement rendu en avril 2009, la Cour supérieure avait conclu que la Ville était seule responsable des dommages et elle l'avait condamnée à payer 9785,53 \$ à la compagnie d'assurances ING du Canada, 70 214,47 \$ à Aviva Canada et 115 000 \$ à la compagnie 2753-0245 Québec inc.

La Ville avait pourtant invoqué l'existence d'une disposition dans le cahier des charges dans laquelle l'entrepreneur s'engageait à la dégager de toute récla-

mation qui pourrait lui être faite à la suite de dommages causés dans l'exécution du contrat.

Des tuteurs

Sauf que le juge de la Cour supérieure avait conclu que seule la Ville devait être tenue responsable de l'incident. Le tribunal avait alors souligné que, à plusieurs reprises dans le passé, le président de C. M. S. avait demandé à la Ville d'installer des tuteurs aux bornes-fontaines pour signaler leur présence si elles étaient enneigées. C'est parce qu'elle jugeait exorbitants les coûts liés à l'installation de

tels tuteurs que la Ville avait préféré réparer les bris à mesure qu'ils survenaient.

Devant la Cour d'appel, la Ville a soutenu qu'elle aurait favorisé «indûment» l'entrepreneur si elle avait fixé des tuteurs aux bornes-fontaines après l'octroi du contrat. Cet argument a toutefois été jugé irrecevable par la Cour d'appel. Estimant que la faute n'est pas reliée à l'exécution du contrat, la Cour d'appel vient de confirmer la responsabilité de la Ville dans ce dossier et rejette les appels que celle-ci a déposés.

Le Devoir

ACTUALITÉS

VIEUX-QUÉBEC
LE PORT-ROYAL
hôtel & suites
Forfait
couette gourmande 129\$
1 866-417-2777 www.leportroyal.com

Mélange
des genres

MANON CORNELLIER

Jamais n'a-t-on vu un ministre de la Justice se voir confier la stratégie de collecte de fonds de son parti auprès de la communauté juridique, ni un ministre de l'Agriculture piloter l'opération charme de sa formation auprès des fermiers et des éleveurs. Les partis au pouvoir à Ottawa avaient pour habitude de se garder une petite gêne à cet égard.

Avec le gouvernement actuel, cette gêne a complètement disparu. On sait depuis longtemps que le ministre de l'Immigration, Jason Kenney, est responsable de la percée du Parti conservateur auprès des communautés culturelles. Il y consacre tout son temps libre depuis 2006 et cela n'a pas cessé après son accession au Conseil des ministres en octobre 2008.

On aurait dû s'interroger à ce moment-là, mais personne ne soupçonnait à quel point les deux fonctions, celle de ministre et de soldat de choc du parti, allaient s'imbriquer. Il a fallu qu'un document atterrisse la semaine dernière, par erreur, entre les mains de la seule députée néo-démocrate de l'Alberta, Linda Duncan, pour qu'on commence à s'interroger de façon sérieuse.

L'affaire ressemble à ceci. La semaine dernière, le ministre Kenney s'est fait demander par ses collègues albertains davantage d'information sur une campagne de publicité que le parti souhaitait faire financer en partie par les associations de comté. M. Kenney leur a promis de la documentation et a confié l'envoi à un adjoint. Ce dernier a accompagné le tout d'une lettre sur le papier à en-tête du député Kenney. Premier problème.



Utiliser les ressources du Parlement ou du bureau du ministre pour des activités partisanes est interdit. Le ministre s'est défendu en disant qu'on n'avait pas tenu compte de ses directives et que l'adjoint avait offert sa démission, qui fut acceptée. M. Kenney s'est excusé aux Communes, a alerté le commissaire à l'éthique et... envoyé un chèque de 10 \$ à la Chambre pour rembourser le coût du papier!

L'utilisation des ressources du Parlement est condamnable — et le gouvernement aimerait bien ramener toute l'affaire à ce détail — mais le fond du problème est ailleurs, dans le contenu cru et froidement calculateur de cette stratégie parrainée par le ministre.

Selon ce document, le parti souhaite cibler 10 circonscriptions de Toronto, Vancouver, Montréal et Winnipeg, où «il y a beaucoup d'électeurs ethniques» qui «vivent là où nous devons gagner». Le document décrit brièvement la position du parti au sein de l'électorat chinois et originaire de l'Asie du Sud, tout en précisant qu'on visait les Ukrainiens et les Juifs avec des publicités diffusées pendant deux semaines à la télé, à la radio et sur la Toile.

Que le parti ait une stratégie d'approche des communautés ethniques n'a rien de choquant, bien qu'on puisse débattre de son contenu. Le problème est d'où elle vient: le ministre de l'Immigration.

M. Kenney se défend en disant qu'il est normal pour des politiciens d'avoir des responsabilités partisanes, que tous les ministres et députés en ont. Il cite volontiers les discours faits devant différents groupes ethniques. On veut bien. Tous les ministres s'adressent à des organisations intéressées aux activités de leur ministère. Après tout, qu'aurait fait un ministre de l'Agriculture à une réunion du Barreau? Le ministre Kenney ne fait pas exception et il est très sollicité par les communautés culturelles.

Il y a cependant une marge entre jouer son rôle de ministre, participer à des activités de son parti et piloter des campagnes publicitaires pour obtenir, pour son parti, l'appui des «clients» de son ministère. Le ministre ne semble pas faire la distinction entre les activités liées à ses fonctions et celles destinées à servir sa formation. Il en a donné un autre exemple hier quand il s'est vanté d'avoir attaqué le Bloc dans une lettre ministérielle envoyée à une organisation d'aide aux immigrants et aux réfugiés.

M. Kenney dit séparer ses activités ministérielles et partisanes et en veut pour preuve, entre autres, le fait qu'il a un papier à en-tête personnel et paie lui-même ses timbres et sa papeterie quand vient le temps de s'occuper des affaires du parti.

Ce n'est pas le choix de la bonne feuille de papier qui effacera l'impression de conflits entre les intérêts du parti et ceux de l'État. Pire, on est forcé de se demander, à la lecture des documents dévoilés la semaine dernière, si les communautés ciblées par le parti sont mieux servies par le ministère et si celles qu'on ignore — les Arabes, les Haïtiens, les Latins — perdent au change.



Le ministre devrait choisir: rester ministre ou être responsable de la stratégie de son parti auprès des communautés culturelles. Il ne peut faire les deux. Il a rejeté hier l'idée d'abandonner ses responsabilités partisanes et on peut prédire que le premier ministre ne voudra rien changer à ses deux mandats. Jason Kenney est trop efficace et réussit trop bien pour penser lui retirer quoi que ce soit.

Malheureusement, cela vient renforcer l'image d'un parti qui est prêt à tout pour faire des gains, y compris à faire fi des règles et à se fier des apparences. Un parti qui ne fait plus la distinction entre ses intérêts et ceux du pays. C'est peut-être pour cela que les conservateurs ne voient pas davantage le problème à demander aux ministères de remplacer «gouvernement du Canada» par «gouvernement Harper». «Bienvenue à Harperland»?

mcornellier@ledevoir.com



CHRIS WATTIE/REUTERS

Le ministre Jason Kenney est au cœur d'une virulente polémique et fait face, depuis deux jours, à de nombreuses questions en chambre.

Une nouvelle bourde de Kenney

Le ministre doit maintenant justifier l'offre à un restaurateur d'un certificat honorifique pour «expérience culinaire multiculturelle»

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Pris au centre d'une virulente polémique depuis qu'un adjoint de son bureau a envoyé par erreur à une députée du Nouveau Parti démocrate une lettre officielle sollicitant des fonds électoraux, Jason Kenney a dû se défendre hier sur un nouveau front: celui de la gastronomie chinoise.

L'opposition officielle a déniché dans un restaurant d'Ottawa un certificat officiel portant à la fois la signature du ministre Kenney, les armoiries de la Chambre des communes et des 13 provinces, de même qu'un immense logo du Parti conservateur. Le document n'est pas sans rappeler les logos conservateurs apposés sur des chèques remis à des organismes en 2009.

Pour les libéraux, ce mélange des genres est carrément «malsain». «C'est une violation flagrante de la séparation qui existe entre des fonctions ministérielles et politiques», estime le chef Michael Ignatieff. «C'est complètement inacceptable de voir ce ministre aller dans les restaurants indiens et chinois du pays en donnant des certificats qui créent une confusion systématique entre son travail de ministre et ses fonctions d'organisateur au sein du Parti conservateur», a-t-il dit.

Le certificat au centre de la controverse d'hier

est purement honorifique. Il y a deux ans, un conseiller de Michael Ignatieff, Warren Kinsella, avait indiqué sur son blogue avoir l'intention d'aller manger du «chat grillé au barbecue» au restaurant Yang Sheng, qu'il fréquentait depuis longtemps. La «blague» avait circulé sur la colline et forcé M. Kinsella à s'excuser.

Le ministre Kenney avait ainsi attrapé la balle au bond. Dans le contexte de la campagne de charme menée auprès des communautés culturelles canadiennes, il s'était rendu au restaurant visé pour remettre un certificat d'excellence — bidon — au propriétaire, Sam Fung. Les médias avaient été invités.

Intitulé «Minister's Award for Excellence», le certificat remis est imprimé sur le papier officiel de la Chambre des communes, mais il présente le logo des conservateurs au centre des armoiries officielles. On y lit que le restaurant est honoré pour avoir su créer une «authentique expérience culinaire multiculturelle».

Encadré

Selon le critique libéral en matière d'immigration, Justin Trudeau, le certificat n'est «certainement pas une blague pour le propriétaire du restaurant qui l'a encadré et l'a mis sur le mur de son restaurant. [...] Si M. Kenney s'attendait à ce que

son adjoint démissionne pour avoir utilisé le mauvais papier à en-tête, il aura une décision très difficile à prendre à propos de ce qu'il a lui-même fait en allant remettre ce certificat.»

Mais le ministre Kenney ne voit pas de problème dans ce geste. «Il y a une différence fondamentale entre [remettre un certificat symbolique] et faire une collecte de fonds», a-t-il dit aux médias à sa sortie de la Chambre des communes. M. Kenney a répété à plusieurs reprises que le système est ainsi fait qu'un député ou un ministre est aussi membre d'un parti politique.

«Je suis capable de remplir mes responsabilités d'une manière responsable, mais je suis aussi un parlementaire impliqué dans le soutien à mon parti, a-t-il dit. Comme ministre, j'ai été très prudent pour m'assurer que l'exercice de mon autorité ministérielle n'a pas été utilisé de manière partisane.»

Jason Kenney a aussi dû répondre hier à des questions portant sur l'envoi récent d'un courriel à un organisme de défense des réfugiés où il se livrait à une attaque contre le Bloc québécois. Signé par le «ministre de l'Immigration», le courriel reprenait les grandes lignes d'une publicité du Parti conservateur. Un autre mélange des genres, estime le Bloc.

Le Devoir

Ottawa dote toutes les écoles
de récepteurs radiométéo

STÉPHANIE MARIN

Ottawa — Les écoles canadiennes peuvent mettre de côté les médias et Internet pour les alertes de tempête de neige: Environnement Canada leur fournit dorénavant des appareils récepteurs radiométéo pour «planifier des activités extérieures sécuritaires pour les élèves», soit une dépense de près d'un million de dollars.

L'appareil de plastique blanc, de la taille d'un répondeur automatique, se vend environ 50 \$ sur le marché.

Quelque 14 000 récepteurs ont ainsi été achetés pour les écoles, mais aussi pour les camps de scouts et de guides.

Il permet à ses utilisateurs de capter des bulletins météo, mais il envoie aussi des signaux sonores d'alerte pour diverses catastrophes météorologiques, comme des inondations et même des tsunamis.

Dépense inutile

La dépense a fait sourciller le Bloc québécois. Au moment où le gouvernement conservateur coupe les vivres aux chercheurs et sabre dans certains programmes, il met cette initiative en place alors qu'elle est complètement inutile, a dénoncé le porte-parole en matière d'environnement du parti, Bernard Bigras.

Affirmant que l'argent aurait dû servir à améliorer le système météorologique, qui souffre d'inexactitudes, plutôt qu'à l'achat d'appareils qui transmettent de l'information inexacte, M. Bigras a questionné en comi-

té le ministre de l'Environnement, Peter Kent, hier, à ce sujet.

Le ministre a évité de répondre, arguant que le programme ne lui était pas familier. «C'est nouveau pour moi. Et je veux mieux connaître ce programme», a-t-il déclaré peu

Les récepteurs donnent accès à de l'information météorologique en continu afin de «planifier des activités extérieures sécuritaires pour les élèves»

après sa comparution devant le comité parlementaire.

Pourtant, le ministre Kent était présent à Yellowknife il y a deux semaines, où il a annoncé la mise en place de plusieurs de ces appareils pour des écoles du Nord.

Le ministère de l'Environnement annonce d'ailleurs dans son site que toutes les écoles du pays ont déjà reçu un appareil ou sont sur le point d'en obtenir un.

«C'est la démonstration que ce gouvernement, qui se targue de dépenser mieux que le précédent, n'est pas plus efficace dans ses dépenses en environnement», a dénoncé Bernard Bigras. «Ce sont des dépenses inutiles qui devraient aller aux chercheurs, qui ont des besoins importants pour surveiller ou observer le climat», a-t-il ajouté.

Quant au coût total de ces petits appareils, alors que tous les ministères cherchent des façons de réduire leurs coûts, M. Kent a eu cette réponse: «On ne peut pas prendre à la légère les conditions extrêmes de météo», rappelant qu'un élève ontarien

est mort la semaine dernière lors d'une crue éclair.

L'utilité du récepteur d'alertes a été décrite dans la lettre transmise aux écoles. «Radiométéo donne accès à la diffusion en continu d'observations et de prévisions météorologiques, ainsi que d'avertissements de temps violent. Ces renseignements peuvent vous aider à planifier des activités extérieures sécuritaires pour vos élèves.» L'appareil peut aussi servir de réveille-matin, rappel d'alarme inclus.

En milieu urbain

Environnement Canada décrit dans son propre site tous les moyens que les Canadiens ont pour s'informer des conditions météorologiques, comme Internet, la radio et même des applications pour téléphones intelligents.

«Internet n'est pas disponible dans le Nord», a répliqué le ministre, pour justifier la dépense.

Mais il l'est à Toronto et Montréal. Malgré cela, ces appareils sont aussi distribués en zone urbaine. C'est la directrice d'une école de la métropole qui l'a fait parvenir à M. Bigras et lui aurait affirmé ne pas trop savoir quoi faire avec le récepteur.

C'est le Fonds des nouvelles initiatives du Secrétariat national de recherche et de sauvetage qui a fourni les 881 400 \$ nécessaires pour ce programme.

La Presse canadienne

L'Agence de sûreté
nucléaire accusée
d'être le porte-parole
de l'industrie

Ottawa — En autorisant le transport de 16 générateurs nucléaires sur le fleuve Saint-Laurent, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) se fait le porte-parole de l'industrie, ont dénoncé des groupes environnementaux.

Selon le président du regroupement pour la surveillance nucléaire, Gordon Edwards, l'agence fédérale se comporte de «façon honteuse», comme la branche de relations publiques de l'industrie nucléaire, plutôt que d'être objective et de chercher à protéger les Canadiens.

L'entreprise Bruce Power veut envoyer jusqu'en Suède par navire les 16 générateurs — chacun de la grosseur d'un autobus scolaire — afin que le métal y soit décontaminé et recyclé.

En partance d'Ontario, le cargo traverserait les Grands Lacs et tout le fleuve Saint-Laurent. La CCSN aurait même omis de mentionner des faits importants et tenté de minimiser les dangers lors des séances d'information tenues le mois dernier à l'intention des médias et des députés fédéraux, a dénoncé M. Gordon en point de presse à Ottawa, accompagné de représentants de l'organisation environnementale Sierra Club et de chefs de nations autochtones.

Aucune mention n'aurait ainsi été faite du fait que le cargo transportera plus de six fois le taux de radioactivité permis par les normes internationales. Le mot «plutonium» n'a pas non plus été prononcé, alors qu'il s'agit de la substance la plus toxique présente sur les générateurs, ont accusé M. Edwards et Nathan Cullen, porte-parole en matière d'environnement du Nouveau Parti démocratique (NPD).

En entrevue avec la Presse canadienne lundi, M. Cullen avait qualifié l'agence de «beni-oui-oui («yes man») qui approuve toutes les demandes de permis sans étude ni consultations publiques suffisantes.

Le Bloc québécois et le NPD espèrent que le gouvernement va agir pour annuler les permis accordés par l'agence.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

NON À LA TAXE SANTÉ



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE COLLECTIF 8 mars, formé de groupes de femmes et d'organisations syndicales, a exhorté hier, Journée internationale des femmes, le gouvernement de Jean Charest à jeter aux oubliettes la «taxe santé», qui a été annoncée par le ministre des Finances, Raymond Bachand, lors de son dernier discours du budget. «La taxe santé est une mesure profondément inéquitable qui va frapper plus durement les personnes à faible revenu, et en premier lieu les femmes, car ces dernières ont des revenus généralement plus bas que les hommes», a déploré la porte-parole du Collectif 8 mars, Alexa Conradi. Une famille monoparentale avec deux enfants, dont un frêle d'une garderie, pourrait devoir consacrer près de 20 % de son revenu après impôt au paiement des tarifs (frais de santé, d'électricité, de services de garde), selon une recherche de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), faisait remarquer Mme Conradi, qui est également présidente de la Fédération des femmes du Québec.

La situation économique des femmes progresse

Les travailleuses à temps plein voient leur salaire horaire croître plus vite que celui des travailleuses à temps partiel

LIA LÈVESQUE

La situation économique des femmes a progressé au cours de la dernière décennie et celle des travailleuses à temps plein s'est carrément démarquée par rapport à celle des travailleuses à temps partiel.

C'est ce qui ressort d'une étude qu'a dévoilée l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) sur le pouvoir d'achat des Québécoises entre 1997 et 2009 et qui tombe à point pour la Journée internationale des femmes.

La hausse du salaire horaire des travailleuses à temps plein a été quatre fois supérieure à la hausse du salaire des travailleuses à temps partiel, pendant cette période.

Ainsi, la rémunération horaire des femmes travaillant à temps plein est passée de 15,87 \$ à 18,17 \$, soit une hausse de 14,5 %.

Pendant ce temps, la rémunération horaire des femmes travaillant à temps partiel est passée de 14,95 \$ à 15,52 \$, soit une hausse de seulement 3,8 %.

En entrevue avec La Presse canadienne, Alexandre Gaudreault, analyste en statistiques du travail à l'ISQ et auteur de l'étude, a expliqué le phénomène par l'évolution du salaire horaire selon les secteurs d'activité.

Ainsi, les femmes qui travaillent à temps plein se retrouvent plus souvent dans le secteur de la production de biens, par exemple, soit un secteur où la hausse du salaire horaire a été plus marquée pendant cette période. À l'opposé, les travailleuses à temps partiel se retrouvent plus souvent dans le secteur de la production de services, un secteur où la hausse du salaire horaire a été moins marquée.

Syndiquées et non syndiquées

D'autres disparités étonnantes ressortent aussi, notamment au chapitre de la couverture syndicale. Par exemple, la rémunération horaire des travailleuses non syndiquées a crû deux fois plus vite que celle des travailleuses syndiquées.

Ainsi, le salaire horaire des travailleuses syndiquées est passé de 18,90 \$ en 1997 à 20,50 \$ en 2009, soit une hausse de 8,5 %.

À titre de comparaison, le salaire horaire des travailleuses non syndiquées est passé de 13,44 \$ à 15,71 \$ pendant la même période, soit une hausse de 16,9 %.

M. Gaudreault fait remarquer que, malgré la hausse du salaire horaire plus marquée pour les non-syndiquées, le salaire horaire des travailleuses syndiquées reste nettement plus élevé que

celui des travailleuses non syndiquées.

C'est tout simplement que «l'écart s'est rétréci entre les deux», souligne M. Gaudreault.

Il avance une autre explication: l'influence de la Loi sur l'équité salariale, qui a permis aux travailleuses du secteur privé de faire du rattrapage. «Il y a eu aussi la Loi sur l'équité salariale, qui a sûrement aidé à ce rétrécissement, puisque les femmes qui étaient non syndiquées n'avaient peut-être pas eu la chance d'être couvertes par des articles de convention collective leur permettant, justement, de se rapprocher du salaire de leurs homologues masculins», explique M. Gaudreault.

Fait à noter, ces données portent sur les travailleuses qui sont salariées; elles excluent les travailleuses autonomes.

La Presse canadienne



Aussitôt SU
Aussitôt SUR .ca

Étude de l'Institut canadien d'information sur la santé

La pollution frappe davantage dans les quartiers défavorisés

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Qui dit défavorisation dit souvent santé fragilisée. Une nouvelle étude de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), comparant les différents quartiers de Montréal et de Toronto, a permis une fois de plus d'en faire la démonstration hier. Sa conclusion? Ceux qui habitent les quartiers les plus défavorisés sont aussi ceux qui sont les plus susceptibles de subir les effets de la pollution atmosphérique et des chaleurs extrêmes.

Nombre d'études ont déjà fait le lien entre pollution atmosphérique, smog et hospitalisation. Ce qui étonne ici, c'est que le facteur économique semble jouer un rôle important, voire déterminant. Les chercheurs ont en effet calculé que, pour les habitants des quartiers défavorisés vivant dans un rayon de 0,5 kilomètre d'une installation polluante, le taux d'hospitalisation pour des troubles circulatoires était de 1030 par 100 000, soit 16 % de plus que chez ceux des mêmes quartiers vivant à



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Nombre d'études ont déjà fait le lien entre smog, pollution atmosphérique et hospitalisation.

plus de deux kilomètres de là. Ce qui veut dire que l'éloignement agirait comme «un facteur de protection» pour ces populations, notent-ils.

Idem pour le taux d'hospitalisation attribuable à des troubles respiratoires, qui grimpe de 14 % pour ceux des quartiers défavorisés qui vivent dans un rayon de 0,5 kilomètre d'une installation polluante. Mais voilà, rien de semblable n'a été noté dans les quartiers plus favorisés, notent les auteurs. «Ces conclusions laissent croire que la proximité entre le quartier de ré-

sidence et une source polluante n'est pas aussi étroitement liée aux hospitalisations en raison de troubles circulatoires et respiratoires que le statut socioéconomique lui-même.»

Les chercheurs se sont aussi intéressés aux îlots de chaleur qui sont apparus plus nombreux dans les quartiers défavorisés des deux villes. La littérature scientifique a déjà démontré que de fortes chaleurs sont associées à des taux de mortalité plus élevés. Malgré cela, les taux d'hospitalisation pour des troubles circulatoires ou respiratoires, à Montréal comme à Toronto, «n'ont pas présenté de hausses significatives au cours des journées chaudes ou des courtes vagues de chaleur».

Le résultat a étonné les auteurs. Dans leur conclusion, ceux-ci avancent l'idée que ces résultats sont peut-être attribuables aux plans d'intervention et de sensibilisation aux dangers de la chaleur accablante qu'ont développés ces dernières années les deux métropoles. À suivre, donc.

Le Devoir

EN BREF

Kenney oui, Oda non

Ottawa — Jason Kenney peut répondre, mais pas Bev Oda. Les libéraux fédéraux ont dénoncé hier — Journée internationale de la femme — le fait que «la ministre de la Coopération internationale n'a pas le droit de se défendre [dans la controverse qui entoure la question du financement de l'organisme Kairos], alors que le ministre de l'Immigration peut se lever et se défendre» seul quand il est attaqué. Deux questions ont été posées à cet égard hier au Parlement: pour la première, c'est le leader parlementaire John Baird qui s'est levé au nom des conservateurs et qui a vanté le bilan de Mme Oda. À la deuxième reprise, Mme Oda a elle-même pris la question... mais n'a pas abordé le dossier Kairos, préférant elle aussi évoquer le bilan du gouvernement. Contrairement à M. Kenney, Mme Oda n'a pas affronté les journalistes depuis le début de la controverse. — *Le Devoir*

Ancien Institut des sourds-muets: projet accepté

L'Office de consultation publique de Montréal juge acceptable le changement de vocation de l'ancien Institut des sourds-muets, situé au 7400, boulevard Saint-Laurent, qui sera transformé en condos. Soulignant le soin accordé à la qualité architecturale du projet immobilier et aux aménagements paysagers, l'Office formule toutefois plusieurs recommandations dans son rapport rendu public hier. Il suggère notamment que soit bonifiée la compensation financière de 300 000 \$ offerte par le promoteur en raison de l'absence de logement social dans le projet et que celle-ci soit incluse dans l'accord de développement

conclu avec la Ville. L'Office recommande également que l'offre de stationnement intérieur du projet, qui se trouve à proximité de la station de métro De Castelnau, soit revue à la baisse pour mieux respecter le Plan de transport de la Ville. Rappelons que le projet du promoteur Groupe Thibault, Messier, Savard et associés/Développements McGill prévoit la création de 302 unités réparties dans quatre bâtiments, dont l'ancien Institut construit en 1921. — *Le Devoir*

Les Canadiens demeurent les plus actifs en ligne

Toronto — Une nouvelle étude confirme que les Canadiens continuent de former la population la plus active au monde dans Internet. Et ce sont les plus âgés des Canadiens, une tranche de la population qui a mis davantage de temps à s'accrocher à la Toile, qui alimentent la croissance de l'utilisation d'Internet observée au pays. Selon des données de la firme comScore, les internautes canadiens ont consacré 43,5 heures par mois au Web au cours du quatrième trimestre de 2010, soit le double de l'utilisation moyenne mondiale. Les Américains, qui forment la deuxième population la plus active dans le web, ont passé huit heures de moins en ligne que les Canadiens. En 2010, le nombre de Canadiens naviguant sur Internet a crû d'environ 2 %, à 25 millions de personnes, grâce à une croissance de 12 % du nombre d'internautes âgés de 55 ans ou plus. Selon Darrick Li, de comScore, l'augmentation de l'utilisation d'Internet chez les personnes plus âgées est un phénomène observé partout sur la planète. L'année dernière, au Canada, le nombre des internautes âgés de 2 à 17 ans a reculé de 4 %, celui des cybernautes âgés de 18 à 34 ans est demeuré stable et celui des internautes âgés de 35 à 54 ans a crû de 1 %. — *La Presse canadienne*



porter

Fin du solde aujourd'hui. Des rabais à plein ciel ! 30 % sur tous les vols de Porter.

Plus spectaculaires qu'une aurore boréale. Profitez de ces rabais éblouissants !

Mentionnez le code BOREAL30

Réservez dès aujourd'hui.

Porter. Raffinée sur toute la ligne.

30% DE RABAIS



Vols au départ de Montréal. Mentionnez le code BOREAL30

Voyagez entre le 17 mars et le 6 septembre 2011. Les tarifs ci-dessous incluent le rabais de 30 %.

Tarifs à partir de :

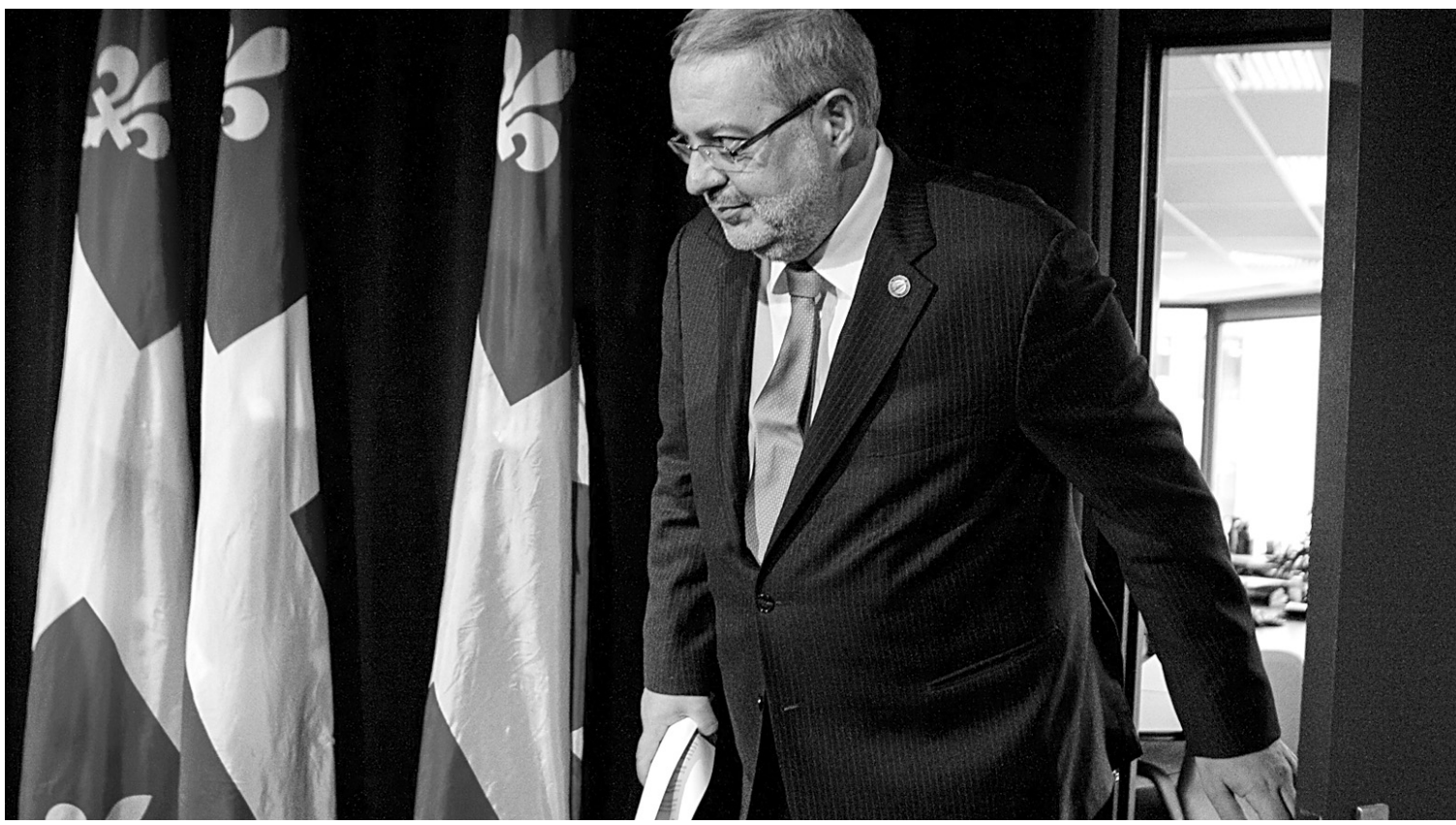
TORONTO 20 par jour 84* \$	HALIFAX 101* \$	ST. JOHN'S 126* \$	SAULT STE. MARIE Dès le 4 mai 112* \$	SUDBURY 119* \$	THUNDER BAY 96* \$
BOSTON 140* \$	WINDSOR Dès le 27 avril 105* \$	CHICAGO 140* \$	MYRTLE BEACH 182* \$	NEW YORK 91* \$	

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

* Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. L'aller simple en classe Fixe n'inclut pas les taxes, frais et surcharges. Ce tarif aller-simple n'exige pas l'achat d'un aller-retour. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

flyporter.com

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre Pierre Arcand a rendu public hier le rapport très attendu du BAPE sur les gaz de schiste.

Rapport du BAPE sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste

Un temps d'arrêt bien accueilli

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Les groupes écologistes applaudissent à la décision du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, d'effectuer une évaluation environnementale stratégique (EES) avant d'autoriser la poursuite des opérations de forage et de fracturation hydraulique. En revanche, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), elle, hue ce choix.

La FCCQ assimile la proposition principale du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qu'a fait sienne M. Arcand, à un «moratoire de facto». «Le gouvernement, en donnant suite aux recommandations du BAPE, impose un moratoire de facto, rendant hautement hypothétique l'exploitation de cette filière prometteuse», a déploré la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand.

«Ce temps d'arrêt nous permettra de nous demander si cette filière s'inscrit dans une vision du développement durable pour le Québec et si elle permettra de faire du Québec un leader dans la lutte contre les changements climatiques», rétorque

Sidney Ribaux, d'Équiterre.

«Le gouvernement n'a pas été capable de contredire le BAPE qui a dit aux citoyens: "Vous aviez bien raison de vous inquiéter", affirme Françoise David, la porte-parole de Québec Solidaire. «C'est une victoire citoyenne.»

Exprimant un avis plus tranché, Greenpeace Québec fait valoir que le gouvernement devrait faire une croix sur le développement de la filière gazière. «Malgré toutes les précautions du monde, exploiter une énergie fossile nouvelle, c'est contribuer un peu plus à la crise climatique», fait valoir Virginie Lambert Ferry, responsable de la campagne Climat-Energie de Greenpeace Québec.

Plus nuancé que la FCCQ, le Conseil du patronat exhorte le gouvernement à faire en sorte que la réalisation de l'EES ne s'éternise pas, puisqu'une telle situation «entraînerait des conséquences économiques importantes pour l'ensemble des Québécois».

Pas de moratoire

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) déplore l'entêtement du gouvernement de Jean Charest à ne pas imposer un moratoire sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste mal-

gré des «risques bien réels». «Le ministre est allé aussi loin qu'il pouvait aller», croit le président de l'AQLPA, André Bélisle.

Avec seulement 31 puits au Québec, dont 18 où il y a eu une fracturation hydraulique, de nombreux problèmes ont fait surface. Ceux-ci doivent être réglés avant tout, fait valoir l'AQLPA.

A cet égard, le président de Maitres chez nous, Daniel Breton — qui estime que le rapport du BAPE constitue un camouflet pour la ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau — se réjouit de la tenue d'une EES, mais il déplore que «l'on continue à faire du forage et de la fracturation».

La volonté du gouvernement de mener des consultations publiques avant de donner le feu vert aux projets d'exploitation, tout en prenant en compte l'opinion des élus régionaux, est qualifiée de «pas dans la bonne direction» autant par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) que par la Fédération québécoise des municipalités (FQM). «Pour nous, le fait que le BAPE recommande que des pouvoirs soient accordés aux municipalités afin d'encadrer le développement du gaz de schiste, comme elles le font pour toutes les autres industries, est certainement un pas

dans la bonne direction», a déclaré le président de l'UMQ, Éric Forest. «La participation des municipalités et des MRC au développement de cette filière est une condition essentielle pour l'avenir», ajoute le président de la FQM, Bernard Généreux.

Les municipalités pressent le gouvernement de maximiser les retombées de l'exploitation des gaz de schiste et soulignent qu'elles veulent aussi leur part du gâteau. «[Les communautés devront toucher] des redevances substantielles, car il n'est pas question de se contenter de simples compensations pour réparer les chemins», met en garde M. Généreux.

L'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) se refuse, pour l'instant, à tout commentaire sur le rapport du BAPE. «Nous analyserons le rapport et en discuterons avec nos membres avant de prendre position ou de réagir à son contenu. L'impact de ce rapport sur le développement de l'industrie pétrolière et gazière du Québec est important et nous prendrons le temps nécessaire pour en évaluer tous les aspects», s'est contenté d'affirmer, par voie de communiqué, le président du conseil d'administration de l'APGQ, Lucien Bouchard.

Le Devoir

MÉDICAMENTS

Qui finance les essais cliniques?

Les liens entre les chercheurs et l'industrie pharmaceutique sont rarement relevés dans les publications médicales

PAULINE GRAVEL

Les méta-analyses, ces études qui passent en revue les résultats de plusieurs essais cliniques portant sur un même médicament, sont devenues la référence que consultent les médecins pour connaître les nouveaux médicaments qu'ils devraient prescrire à leurs patients. Des chercheurs de l'Université McGill ont observé que la plupart des publications qui relatent les résultats de ces méta-analyses omettent de spécifier si elles ont été financées par l'industrie pharmaceutique ou si les chercheurs qui les ont effectuées entretenaient un lien avec le fabricant du médicament qu'ils étudiaient.

Le psychologue Brett Thombs, professeur au Département de psychiatrie de l'Université McGill, et son étudiante Michelle Roseman ont passé au crible 29 méta-analyses, «parmi les meilleures qui avaient été publiées dans les revues médicales les plus lues». Ces 29 méta-analyses passaient en revue un total de 509 essais cliniques visant à éprouver l'efficacité de divers médicaments ayant été brevetés aux États-Unis.

Les chercheurs, qui travaillent à l'Institut Lady-Davis de recherches médicales rattaché à l'Hôpital général juif, ont relevé que seulement deux des 29 méta-analyses mentionnaient la source du financement des essais cliniques ayant été examinés dans la méta-analyse. Et cette mention ne figurait ni dans le texte, ni dans la table des matières principale. «Dans aucune des deux méta-analyses, la mention apparaissait dans un endroit que le lecteur moyen regarde habituellement», précise Brett Thombs, tout en précisant qu'aucune des 29 méta-analyses qu'il a étudiées n'a été financée par l'industrie. Toutefois, dans la moitié de ces méta-analyses, au moins un des auteurs avait un lien avec l'industrie pharmaceutique.

«Même si une société pharmaceutique ne finance pas l'ensemble de l'étude, les chercheurs qui l'effectuent peuvent avoir reçu personnellement de l'argent de sa part pour d'autres services

rendus, ce qui peut biaiser les résultats de l'étude», explique le chercheur. «Or environ les deux tiers des chercheurs qui ont mené les essais cliniques figurant dans les méta-analyses étaient liés financièrement à l'entreprise fabriquant le médicament qu'ils étudiaient, mais aucun de ces liens n'a été rapporté dans les 29 méta-analyses.»

Seuls les auteurs de sept méta-analyses ont affirmé détenir des précisions au sujet du financement des essais cliniques qu'ils avaient passés en revue, qu'ils n'ont pour la plupart pas publiées. Ceux qui ne les avaient pas recherchées se sont dédouanés en affirmant que «le protocole standard des méta-analyses ne requiert pas ce genre d'informations». «Pour la plupart, il ne s'agissait pas d'une omission intentionnelle», croit M. Thombs.

Dans l'article qu'ils publient aujourd'hui dans le *Journal of the American Medical Association* (JAMA), Brett Thombs et Michelle Roseman recommandent fortement de revoir la manière de rendre compte des

méta-analyses pour le bénéfice des lecteurs. Ils jugent nécessaire que les auteurs d'une méta-analyse soient tenus de préciser dans leur publication la source de financement des études qu'ils ont passées en revue, de même que toutes les relations que les chercheurs ont entretenues avec l'industrie. Car «nous savons combien le fait de connaître certaines informations peut influencer les résultats d'une étude», souligne M. Thombs. Or les méta-analyses représentent, pour les médecins, les directives à suivre dans leur pratique. Il faut donc s'assurer qu'elles décrivent avec justesse le médicament étudié.

«Pour n'importe quel produit que nous achetons, nous nous attendons à ce que son efficacité et son innocuité aient fait l'objet d'une évaluation indépendante. Peu de gens achèteraient un véhicule dont le rendement et la sécurité n'auraient été évalués que par le fabricant!», lance-t-il en conclusion.

Le Devoir

Le gaz de schiste inquiète encore aux États-Unis

L'exploitation des gaz de schiste a commencé il y a près d'une décennie dans certaines régions des États-Unis, dont le Sud et le Nord-Est. Or, après tout ce temps, les autorités cherchent encore le moyen de mesurer et de limiter les conséquences de cette activité sur l'environnement et sur la vie quotidienne des citoyens.

Hier, l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis a ainsi demandé aux organismes de réglementation

de l'État de la Pennsylvanie d'exercer un contrôle plus étroit sur les eaux usées provenant du forage gazier.

Les puits de forage du gaz de schiste génèrent d'importantes quantités d'eaux résiduelles, contaminées par des produits provenant des profondeurs de la terre ou par les produits chimiques qui sont ajoutés lors du forage. En Pennsylvanie, ces eaux peuvent être évacuées dans les rivières après avoir subi un traitement de décontamination partiel.

L'EPA souhaite par ailleurs que les usines de traitement d'eau potable de l'État commencent immédiatement à effectuer des tests afin de déterminer si l'eau contient du radium. Cette substance radioactive est parfois présente dans les eaux de forage avant qu'elles ne soient traitées.

L'EPA a également demandé à l'État de vérifier la conformité des permis délivrés aux usines d'épuration des eaux, afin de s'assurer qu'elles sont en mesure de traiter de tels produits chimiques.

La Presse canadienne

MAL DANS SA PEAU...
ERNEST GODIN MA, Psy, MA, Soc.
 Psychologie clinique
 PLUS DE 30 ANS D'EXPERTISE PROFESSIONNELLE
 AU SERVICE DU MIEUX ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
 514 992 7535 OUTREMONT
 » MEMBRE DE L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES
 » MEMBRE DU RÉPERTOIRE CANADIEN DES
 PSYCHOLOGUES OFFRANT DES SERVICES DE SANTÉ
 » MEMBRE DE L'ASSOCIATION AMÉRICAINE DES
 THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX

Congédié?
 Voyez
François Gendron
 avocat
 L.L.L., M.A., Ph.D.
 Vieux Montréal 514.845.5545

Théâtre et société:
persona, skéné, drama
 par Jean-François Côté
Persona et personne chez Gertrude Stein
 première séance de quatre,
 suivie de la pièce *Correspondances* *

les
10 mars
7 avril
19 mai
16 juin

à 17h30, au Théâtre Aux Écuries,
 7285, rue Chabot

* Pour chaque séance, le Théâtre Aux Écuries offre gracieusement, aux 30 premières personnes qui se présenteront à la séance de l'UPop, un billet pour la représentation théâtrale qui suivra le soir même.

upopmontreal.com | UPOP

ROLEX

Bijouterie Gambard
 Vente et service technique
 630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

ÉDITORIAL

Gaz de schiste

Un premier pas

Le gouvernement Charest accepte d'emblée les recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'industrie des gaz de schiste. Il n'y aura pas de moratoire, contrairement à ce que la majorité des Québécois souhaitaient, mais les activités d'exploration seront soumises à un encadrement serré le temps de réaliser une évaluation écologique stratégique. Un moratoire sans le nom?

La réaction du gouvernement aux recommandations du BAPE est une victoire pour les écologistes. Pas une victoire complète, puisque certaines activités d'exploration se poursuivront le temps que se réalise cette évaluation stratégique. Mais il est désormais clair que ce que le premier ministre Jean Charest et ses ministres présentaient comme un enjeu avant tout économique et financier sera désormais traité comme une question écologique et de santé publique. La mobilisation citoyenne l'a emporté.

Témoigne bien de ce changement de cap le fait que c'est le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, qui a rendu publics hier ce rapport et la nouvelle position du gouvernement. La ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, était absente. Le ministre Arcand pouvait d'autant plus se réjouir que le rapport du BAPE consacre son ministère comme un passage obligé pour l'approbation de tout projet d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste.



BERNARD DESCÔTEAUX

Le BAPE ne blâme pas le gouvernement Charest d'avoir voulu soutenir un développement accéléré de l'exploitation des gaz de schiste. Ce n'est pas son rôle. Il constate toutefois qu'on n'avait pas et qu'on n'a toujours pas les connaissances scientifiques pour déterminer les risques associés à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste et que les réponses à certaines questions fondamentales sont «partielles ou inexistantes», d'où la nécessité d'une évaluation écologique stratégique.

L'objet principal de cette évaluation portera sur les activités de fracturation hydraulique qui peuvent entraîner la contamination des nappes phréatiques. Durant la période qu'elle durera, ces activités seront interdites, sauf celles jugées nécessaires à la réalisation d'études scientifiques. De fait, il faut accepter que de telles expériences soient menées pour arriver à des réponses fiables quant au danger que représentent les divers procédés de fracturation.

Par cette mesure, le BAPE introduit un moratoire sans le nom, dont il faudra voir comment il sera appliqué par le comité scientifique chargé de l'évaluation stratégique. Multipliera-t-il les expériences à la manière des Japonais qui justifient la chasse à la baleine pour des raisons scientifiques?

Compte tenu de l'attitude passée du gouvernement Charest, il est justifié de garder une saine méfiance envers les décisions qu'il pourra prendre. Il faudra voir qui il choisira pour siéger à ce comité scientifique et quelles activités d'exploration il autorisera, puisqu'il se garde la possibilité de poursuivre l'émission de permis d'exploration traditionnelle durant le temps que durera l'évaluation stratégique. Il n'abandonne pas en effet l'espoir de donner naissance à une industrie gazière québécoise.

Pierre Arcand répétait hier vouloir agir avec prudence. Il le faut! Le gouvernement Charest a voulu agir avec précipitation et créé la mobilisation citoyenne qui a eu raison, une autre fois après Orford et Le Suroît, de ses ambitions. Il semble disposé à relancer le débat sur de nouvelles bases. C'est le premier pas vers une décision réfléchie sur l'exploitation de cette ressource naturelle qu'est le gaz de schiste.

bdescoteaux@ledevoir.com

Sécurité routière

Danger, école!

En 1971, 8 élèves canadiens sur 10 marchaient, sac au dos, pomme au bec, pour aller à l'école. Aujourd'hui, malgré des campagnes vantant les mérites de «mon école à pied, à vélo», la gloriole des marcheurs s'érode, au profit des tuyaux d'échappement... À Montréal, seul le quart des élèves usent leurs bottines soir et matin.

À la lecture du dossier publié cette fin de semaine dans *Le Devoir* — «Trajet à hauts risques vers l'école!» — on comprend mieux pourquoi il en est ainsi. Les abords des écoles sont si peu attrayants, voire dangereux, que certains parents recourent à la voiture pour conduire la marmaille; ce faisant, ils contribuent toutefois eux-mêmes au problème que constitue la menace automobile pour la sécurité des enfants. Les rares élèves qui cheminent jusqu'à l'école sont à risque d'être fauchés par un véhicule!

Nos journalistes ont constaté à quel point une randonnée vers l'école relève du péril et constitue un péril, dans certains quartiers encore plus qu'ailleurs. Ils ont vu des trottoirs étroits, des zones piétonnières non respectées, des enfants traversant des boulevards, des véhicules vrombissants frôlant les bambins, le tout dans l'indifférence! Ce tableau impressionnant est soutenu par des chiffres accablants qui confirment que les enfants sont souvent au cœur des accidents de la route près des écoles, construites dans des environnements qui ne visent aucunement à «apaiser la circulation».

À Montréal, combien d'écoles sises tout près d'une station de métro sont visitées soir et matin par des parents déposant et cueillant les marmots — à la vitesse de l'éclair? N'est-il pas consternant de savoir que ce sont souvent les parents voguant vers l'école au volant de leur motorisé qui manquent le plus de l'élémentaire étiquette commandant prudence, vitesse réduite et minimum d'égards? Les données indiquent qu'ils vont trop vite et boudent même les directives du brigadier scolaire, comme si son rôle n'était finalement que... cosmétique.

Mais les causes de cette sécurité défaillante vont au-delà d'une absence de sens civique. Trop de titulaires sont liés au dossier, au point où on peine à trouver LE responsable. L'aménagement urbain est totalement antisécuritaire et contribue à accentuer le problème. Un manque de vision, une absence de courage politique grincent le tout.

C'est pourquoi la décision de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de sécuriser les environs de l'école primaire Laurier en repensant entièrement l'aménagement est si rafraîchissante. Elle comporte tous les ingrédients d'une recette gagnante: née d'un accident impliquant un jeune garçon gravement blessé près de l'école, une pétition nourrie par les parents a convaincu la mairie, déjà acquise à la cause, de rétrécir une voie, de créer un sens unique, d'élargir des trottoirs, de verdifier le paysage, d'ajouter des bancs, le tout dans le but de créer une circulation «apaisante». Chapeau!

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Convaincre ou contraindre ?

La direction de l'Office québécois de la langue française force actuellement ses fonctionnaires à tenter de convaincre des entreprises récalcitrantes de franciser leur raison sociale. Comment peut-on croire que les Costco et Best Buy d'ici acceptent de bon gré de changer leur dénomination connue dans le monde entier pour satisfaire une petite nation comme la nôtre?

La nouvelle présidente-directrice générale, Louise Marchand, qui a remplacé Mme Boucher le 10 janvier, est naïve. Sans un amendement à la Charte de la langue française, les dites entreprises se feront un plaisir d'envoyer poliment promener ses conseillers en francisation. Et en français, à part ça!

Elisa Milan

Montréal, le 8 mars 2011

Déception

Quelle déception de trouver un article à saveur masculiniste à la une du *Devoir* du 7 mars, sans aucune mise en perspective. Un professeur de Concordia y parlait notamment de la présumée haine des hommes dans les médias, un sujet bien à la mode ces dernières années. Comment expliquer ce choix journalistique, surtout à la veille de la Journée internationale des femmes (JIF)?

En 2005, j'avais analysé la couverture médiatique de la JIF dans les quotidiens francophones du Québec. Cette année-là, ce type de discours antiféministe était mis en valeur par le journal *La Presse* seulement. Est-ce que la place de choix que vient de lui accorder *Le Devoir* signifie que le masculinisme poursuit allégrement le chemin qu'il s'est frayé dans les médias

depuis le massacre de Polytechnique en 1989?

Quand on analyse scientifiquement le discours médiatique, on observe pourtant que les hommes y sont surreprésentés, que les représentations des femmes et des hommes y sont encore très fortement stéréotypées, généralement au détriment des premières, et que le féminisme y est tu ou y a mauvaise presse plus souvent qu'à son tour. Une couverture plus progressiste existe, bien sûr, et on souhaite pouvoir continuer de la lire dans *Le Devoir*.

Josette Brun

Professeure à l'Université Laval

Le 7 mars 2011

De l'art de brader les ressources d'un pays

Depuis le mémoire de Samuel de Champlain adressé en février 1618 à la Chambre de commerce ainsi qu'au roi de France, on n'a cessé de vanter l'abondance et la qualité des ressources naturelles du territoire québécois. Toutefois, on oublie souvent de mentionner que ces biens ont rarement été exploités au profit de toute la collectivité.

En effet, sous le régime français, l'exploitation de la fourrure, seule ressource naturelle facilement exploitable à cette époque, fut confiée à des compagnies françaises, à l'exception pour une courte période de la Compagnie des habitants de la Nouvelle-France. Ces dites compagnies obtinrent le double monopole de la traite des fourrures avec les Américains et du commerce avec la France, en échange de leur engagement à peupler et à développer le territoire. Une série d'ordonnances défendait même aux colons

de se livrer à cette lucrative activité économique sous peine d'amendes ou de prison. Les uns se remplirent les poches, mais le pays demeura sous-peuplé. Ce fut une première expérience d'un partenariat public-privé qui ne donna pas les résultats escomptés.

Sous le régime anglais, la North West Company et la Hudson's Bay Company héritèrent du monopole du commerce des fourrures au détriment de l'ensemble de la collectivité québécoise.

Lorsque, au début du XVIII^e siècle, la Grande-Bretagne, privée de ses sources traditionnelles d'approvisionnement en bois, se tourna vers le British North America, le monopole de la coupe et du commerce du bois fut octroyé à des compagnies forestières. Un monopole jalousement protégé. En effet, lorsque des hommes politiques, dont Augustin-Norbert Morin, et des ecclésiastiques, dont le curé Antoine Labelle, se firent les promoteurs de la colonisation des Pays-d'en-haut, les colons condamnés à défricher et à cultiver leurs terres de roches ne purent se livrer au commerce du bois, ni même à celui des arbres coupés sur leur propre propriété.

La loi des mines de 1880 consacra ce principe en stipulant que le sous-sol des terrains n'appartient pas à leur propriétaire, mais à quelque compagnie qui en a acquis le droit de l'exploiter à son seul profit. Et, aujourd'hui encore, cette situation perdure.

Enfin, au milieu du XX^e siècle, Duplessis céda pour une bouchée de pain l'exploitation du minerai de fer... En 2011, le moment n'est-il pas venu d'abandonner ce «modèle québécois» de l'art de brader les ressources d'un pays au profit d'une minorité?

Michel Allard

Historien

Le 8 mars 2011

LIBRE OPINION

Oui à la loi 101 au cégep

RAYMOND ARCHAMBAULT

Candidat à la présidence du conseil exécutif national du Parti québécois

On l'observe tous les jours dans la région de Montréal. Les experts qui se penchent sur la question en viennent à une même conclusion: le français recule. Précisons: il recule non seulement sur l'île de Montréal, mais dans l'ensemble de la région métropolitaine. Les enseignements conjugués de la démographie et de la sociologie viennent confirmer ce qu'avait déjà deviné le sens commun.

L'indépendance sera évidemment la solution pour renverser cette tendance. Ceux qui doutent des vertus de la souveraineté devraient se rappeler qu'elle seule permettra d'assurer définitivement l'existence et l'épanouissement d'une nation de langue et de culture françaises en Amérique. L'indépendance changerait la donne en fournissant à notre identité le cadre politique qui la consolidera.

En fait, si le Québec était un pays, nous disposerions de tous les pouvoirs nécessaires à la mise en place d'une politique cohérente qui ferait du français la langue officielle, dans le plus grand respect des droits de la minorité anglophone. Surtout, si le Québec était un pays, une Cour suprême étrangère ne viendrait pas baliser à notre place les critères du raisonnable et du déraisonnable en ce qui a trait à la protection de notre langue. Mais le Québec n'est pas encore souverain.

Nous ne devons pas pour autant nous contenter d'un constat désolé sur la régression du français. Nous devons agir. Comme l'a soutenu Pauline Marois, il nous faut nous débarrasser de l'obsession référendaire et reconnaître que la bataille pour le français peut et doit être reprise dès maintenant. C'est un nouveau chantier de promotion de la langue française qu'il faut ouvrir.

Pourtant, le gouvernement actuel semble bien davantage préoccupé de satisfaire les obligations imposées par la Cour suprême que de se pencher sur le phénomène de l'anglicisation de la région de Montréal. Il y a là un mélange de complaisance et de peur panique devant la question linguistique, qu'on cherche à masquer en accusant de «radicalisme» ceux qui veulent agir.

Le Parti québécois n'est pas victime de la même paralysie et est sur le point de s'engager, lors de la révision de son programme au Congrès d'avril, à revoir la loi 101, notamment en proposant son extension au niveau collégial. Voilà un exemple concret de ce que sera la gouvernance souverainiste.

Cela dit, il ne faut pas laisser pour compte ceux qui, parmi nos jeunes, se destinent à des carrières qui nécessitent une bonne maîtrise des langues. Nous avons le devoir de leur offrir les moyens appropriés au sein même de nos établissements de langue française. C'est parce que nous ne le faisons pas que nombre d'entre eux passent au cégep anglophone.

Je soutiendrai ce projet d'extension de la loi 101 au cégep lors de notre prochain congrès national.

Je le soutiendrai parce que, depuis la promulgation de la loi 101 en 1977, nous avons changé d'époque. Les défis rencontrés par la défense du français ont changé. La transformation du marché du travail, l'évolution des flux migratoires et de la dynamique de l'intégration et bien d'autres facteurs nous invitent à repenser la loi 101 et à l'ajuster aux défis du nouveau siècle. Il faut réformer la loi 101 en étant fidèle à son inspiration initiale. Nos impôts ne doivent pas servir à financer notre anglicisation.

Je le soutiendrai parce que les droits de nos citoyens de langue anglaise seront encore et toujours respectés. Je le soutiendrai enfin au nom de notre Comité national des jeunes, qui a été le premier à formuler une proposition en ce sens. La jeunesse québécoise en appelle à un renouveau de notre affirmation linguistique. Le Québec ne doit plus avoir honte d'assurer la prédominance de la langue française.

J'invite tous les Québécois à réfléchir. Je les invite dans leur analyse à départager deux enjeux qui chacun mérite une réponse particulière. Le premier de ces enjeux, c'est bel et bien la défense de notre langue et de nos institutions. Le second concerne la maîtrise des langues, dont l'anglais.

J'invite enfin les militants du Parti québécois à réfléchir à cette dernière question.

Si nous ne pouvons pas dès maintenant nous porter à la défense de notre espace francophone, à quelle sorte de projet de pays allons-nous convier les Québécois, le temps venu? Un pays bilingue? Il y en a déjà un. C'est le Canada.

IDÉES

C'est la faute au féminisme?

C'est un mythe de croire que les féministes sont en lutte constante contre les hommes

VÉRONIQUE PRONOVOST

Coordonnatrice de l'Observatoire sur les États-Unis à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques et candidate à la maîtrise en science politique et en études féministes à l'UQAM

Le féminisme, en voilà un qui a le dos large. Si on se fie à un article paru dans *Le Devoir* le 7 mars dernier, «*Au secours du sexe fort*», le féminisme serait la cause inhérente des malheurs des hommes occidentaux. C'est du moins la théorie que défend le sociologue Anthony Synnott dans son livre *Re-Thinking Men. Heroes, Villains and Victims*. Ainsi, au lendemain de la Journée internationale des femmes, il semble à propos de rappeler quelques principes élémentaires du féminisme.

S'il est le plus souvent victime de mauvaise presse, le féminisme se veut une idéologie positive dont l'objectif fondamental est la promotion des droits des femmes dans une perspective d'égalité. Les mythes entourant le féminisme sont nombreux, mais le plus persistant, et qui trouve malheureusement écho dans de nombreux médias, est probablement celui voulant que les féministes éprouvent de la haine et soient en lutte constante contre les hommes. La misogynie des féministes, dont fait mention M. Synnott dans l'entrevue qu'il a livrée au *Devoir*, est contre l'essence même du féminisme, qui se veut en réalité une forme d'égalitarisme reposant sur la valorisation des conditions de vie des femmes.

Le féminisme, grand responsable?

Tout au long de l'article, M. Synnott, qui reprend l'essentiel du discours masculiniste de plus en plus présent au Québec, laisse sous-entendre que les femmes, et surtout les féministes, sont responsables



ILLUSTRATION CHRISTIAN TIFPET

des problèmes sociaux auxquels sont confrontés les hommes. Ainsi, la hausse du taux de chômage des hommes, le décrochage scolaire des garçons, l'inquiétant taux de suicide des hommes et l'image négative de l'homme qui est véhiculée dans la culture populaire seraient des conséquences directes du féminisme.

Si ces problèmes sont bien réels, le raisonnement quelque peu simpliste de M. Synnott est loin d'être pour autant fondé. Par exemple, en ce qui concerne la diabolisation des hommes et l'angélisation des femmes dans la culture populaire, il semble que la vision de M. Synnott soit réductrice et voile une réalité beaucoup plus complexe.

La télévision, outil de propagande féministe?

S'il est vrai que les hommes

incarnent souvent des rôles caractérisés par l'idiotie ou la stupidité au sein des productions de comédie, la diversité des rôles joués demeure. Ainsi, dans l'ensemble des films de «superhéros», le personnage principal est un homme. Il en va de même dans la majorité des films de guerre, où le militaire patriotique lutte pour la liberté et la sauvegarde de multiples impératifs moraux. Idem en ce qui concerne les séries de films *La Guerre des étoiles* et *Le Seigneur des anneaux*, où les personnages principaux, des garçons, sont les véritables héros de l'aventure.

La réalité est toutefois bien différente lorsqu'on regarde du côté des femmes. S'il subsiste encore une mince diversité au sein des personnages féminins vus à l'écran, une tendance lourde est néan-

moins observable. Une écoute attentive des *blockbusters* ainsi que des publicités des dernières années permet de constater que les femmes campent habituellement l'un de ces deux rôles: soit celui de la mère (ou de la femme au foyer), soit celui de la séductrice (rôles tournant autour de l'image, de l'esthétique ou de la sexualité). Comment les féministes pourraient-elles être à l'origine de ce complot d'image contre les hommes, alors que les femmes en sont tout autant victimes?

Par ailleurs, cela implique l'idée que le féminisme et la misogynie soient assez puissants pour régir le contenu télévisuel. Thèse plutôt discutée, si on considère que les hommes sont les auteurs de nombreuses séries où ils sont dépeints de manières assez négatives (par

exemple, *Les Invincibles*, de François Létourneau et Jean-François Rivard).

Au travail

Les problèmes dont témoigne M. Synnott dans son entrevue existent réellement. Néanmoins, les causes de leur apparition sont complètement détachées du féminisme. Il ne suffirait guère de surenchérir avec des arguments défendant le féminisme; il faut plutôt déconstruire l'idée que les maux des hommes sont le résultat d'un féminisme poussé à l'extrême.

Par exemple, en ce qui concerne la hausse du taux de chômage, les féministes ne peuvent être responsables de la fermeture d'usines et de la baisse de demande pour certaines industries. Elles ne peuvent non plus être montrées du doigt comme «voleuses

d'emplois», puisqu'elles n'occupent qu'une infime part du salariat dans le domaine industriel. L'idée n'est pas de réfuter l'existence de ces problèmes qui affectent particulièrement les hommes, mais plutôt de cesser de prétendre que la responsabilité est imputable au féminisme ainsi qu'aux femmes.

Ne comptez pas sur le féminisme

M. Synnott affirme également que les féministes ne s'intéressent pas suffisamment à la cause des hommes, s'il en est une. Cependant, a-t-on déjà blâmé Greenpeace de ne pas s'occuper suffisamment de la pauvreté dans le monde? Ce blâme serait totalement absurde, puisque tel n'est pas le mandat de cette organisation. Le mandat que s'est donné le mouvement féministe est de promouvoir les droits et le bien-être des femmes, jusqu'à l'atteinte de l'égalité entre les sexes. Cette mission semble déjà suffisamment ambitieuse!

Au cours de l'entrevue, M. Synnott va jusqu'à remettre en question la pertinence du féminisme. Pourtant, même en tenant compte des problèmes sociaux particuliers affligeant les hommes, les conditions des femmes demeurent inférieures. Les chiffres à ce sujet sont indiscutables. À cet égard, il est utile de rappeler que, selon Statistique Canada, en 2008, les femmes gagnaient en moyenne 70 % du salaire annuel des hommes.

Qui mène la guerre entre les sexes?

Le féminisme n'objecte en aucune manière à ce que la société se dote d'organisations pour prévenir et sensibiliser les hommes au suicide et à la violence psychologique, par exemple. Toutefois, suivant la volonté d'imputer la responsabilité de leurs maux à quelqu'un, M. Synnott et plusieurs autres auteurs cherchent le coupable en portant des accusations non fondées contre le féminisme et les femmes. Les féministes sont en guerre contre les hommes, vous dites?

Réponse à Gilles Mihalcean

Rassurez-vous, nos artistes se portent bien!

MARC MAYER

Directeur du Musée des beaux-arts du Canada

Tandis que Gilles Mihalcean vérifiait les passeports à l'extérieur du Musée des beaux-arts du Canada, le programme, à l'intérieur, était à presque 100 % canadien. En effet, le musée présentait la première mouture de sa nouvelle biennale d'art actuel canadien, une exposition qui regroupe une sélection d'œuvres acquises dans les deux dernières années, dont certaines sculptures spectaculaires du Québec. J'insiste sur le mot «acquises».

À ma connaissance, cette biennale est la seule qui soit consacrée à des acquisitions récentes. En outre, et c'est un fait incontestable, le musée achète plus d'art canadien que n'importe quel autre établissement ou n'importe quel particulier. Chaque année, le Parlement lui donne les moyens de mener une politique ambitieuse, voire agressive, d'acquisition de nouvelles œuvres canadiennes — et ainsi, de servir le pays, de favoriser la vigueur de sa culture et d'enrichir son extraordinaire patrimoine. Dans la capitale nationale, l'art canadien se porte très bien merci.

M. Mihalcean sera peut-être étonné d'apprendre que cette activité d'acquisition nous oblige souvent à sortir du pays et à rivaliser avec des collectionneurs étrangers. Sans doute, il est frustrant de devoir traverser les frontières et payer en devises étrangères des œuvres exécutées au Canada par des artistes qui y résident. Mais c'est là un indice d'un tout autre problème, qui ne saurait se régler par des propos absurdes et alarmistes sur la disparition de l'artiste canadien. Si les rapports

entre notre pays et l'étranger posent un problème, c'est celui-là, et certainement pas la présence d'art étranger chez nous.

Lorsque, l'an dernier, un ou deux nationalistes à Ottawa ont jeté les hauts cris à la seule pensée qu'une sculpture américaine puisse être érigée sur la pointe Nepean, une bénévoles du musée a défendu par écrit l'à-propos d'installer à cet endroit une sculpture conçue par un Américain et représentant un arbre ébranché. Car, en bas de cette falaise sur laquelle s'élève le musée, des millions d'arbres semblables ont descendu la rivière Outaouais durant presque deux siècles, grâce à une industrie du bois développée en grande partie par des immigrants américains qui avaient fui la révolution. Chaque jour, même en plein hiver, la merveilleuse œuvre de Roxy Paine attire des dizaines de visiteurs dans un parc qui, auparavant, ne faisait pas partie de l'itinéraire de beaucoup d'amateurs d'art.

Au moment où *Ligne de cent pieds* a été condamnée pour la première fois à cause de la nationalité de son créateur, l'œuvre n'existait pas encore. Cette condamnation a choqué Roxy Paine. Non seulement cet homme au talent exceptionnel n'avait-il pas l'habitude d'avoir mauvaise presse, mais il est convaincu que sa nationalité est d'un intérêt tout à fait anecdotique dans sa pratique. «*Je me définis comme artiste, m'a-t-il dit. Dans mon travail, le fait que je suis américain n'a aucune importance.*» Par ailleurs, M. Mihalcean sera peut-être intéressé de savoir que les jeunes artistes canadiens ne sont pas les seuls à quitter leur pays natal pour donner une impulsion à leur carrière. Roxy Paine, maintenant célèbre dans

le monde entier, a obtenu sa première commande publique en Suède.

Des projets de collaboration

Un événement prévu ce printemps reconfortera, je l'espère, M. Mihalcean: nous installerons en permanence devant le musée, promenade Sussex, une douzaine de chevaux du Saskatchewanais Joe Fafard. Peu après, nous placerons non loin de là un bronze imposant de l'artiste haïda Jim Hart. Nous avons aussi passé des commandes de sculptures à deux autres artistes — tous deux canadiens — et nous n'avons pas l'intention de nous arrêter là. Depuis un an, nous discutons avec la Commission de la capitale nationale afin de voir comment nous pourrions, ensemble, hausser le nombre et la qualité des sculptures publiques à Ottawa. Nos échanges se déroulent très bien, et cette collaboration suscite beaucoup d'enthousiasme dans nos deux organisations.

M. Mihalcean ne semble pas conscient que presque tous les artistes canadiens les plus acclamés sur la scène internationale vivent et travaillent encore ici. Bien sûr, leur célébrité les oblige à voyager; mais... à s'expatrier? Si tel a déjà été le cas, c'était il y a longtemps. Oui, sans aucun doute, les jeunes artistes canadiens affluent encore vers des lieux comme New York, Londres et Paris. Cependant, ils le font tout autant pour avoir accès aux plus fortes concentrations d'œuvres remarquables que pour lancer une carrière internationale. De toute évidence, si on veut s'adresser au monde entier, et pas seulement à ses vieux copains, il vaudra toujours mieux passer quelques années là où le monde se rassemble pour voir des œuvres d'art.

Quant à Berlin, il y a probablement plus d'artistes américains que d'artistes canadiens qui y vivent aujourd'hui. Cette ville du cœur de l'Eu-

rope a une infrastructure culturelle très impressionnante, et le coût de la vie y est à peu près le même qu'à Montréal, sinon moindre. Berlin attire des artistes du monde entier. Ce ne sont pas les réfugiés culturels méprisés par leurs compatriotes colonisés qu'évoque M. Mihalcean, mais de jeunes gens ambitieux, séduits par cette capitale abordable, stimulante, à échelle humaine, où ils forgeront pour la vie des relations avec des artistes et des amateurs d'art venus de partout. Lawren Harris a séjourné quatre ou cinq ans à Berlin il y a plus d'un siècle. L'art canadien ne s'en porte pas plus mal.

Des fantômes

Aujourd'hui, Montréal a tout ce qu'il faut pour devenir le Berlin de l'Amérique du Nord. Toujours aussi dynamique, cette métropole artistique — la plus vieille du Canada — compte une demi-douzaine de périodiques artistiques, deux de nos meilleures écoles d'art, un réseau grandissant de galeries privées et publiques, dont le seul musée d'art contemporain du pays, établissement de classe mondiale qui aura bientôt 50 ans.

Et il fait bon vivre dans le Montréal polyglotte, surtout si on aime la bonne chère, la musique, le théâtre, la danse, l'architecture, la nature, le beau monde et les débats d'idées. En plus, Montréal est à une heure de vol du plus grand marché de l'art de la planète et à deux heures de route du seul musée national qui accorde la priorité à l'art actuel, le Musée des beaux-arts du Canada.

M. Mihalcean ressuscite les fantômes de 67 dans l'espoir de nationaliser encore davantage Ottawa. Je l'invite plutôt à nous rejoindre dans le présent et à contribuer à faire de Montréal une ville internationale. Demandez aux artistes allemands ce que ça pourrait apporter à nos artistes.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION **Information générale et métropolitaine** : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre); **information politique** : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters); **information culturelle** : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); **information économique** : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Remy (pupitre); **information internationale** : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Émilie Parent-Bouchard et Étienne Plamondon-Émond (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). **PUBLICITÉ** Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Elinam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebaf (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). **PRODUCTION** Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). **ADMINISTRATION** Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

Six cibles pour faire face au vieillissement

- 1 Bien vieillir et s'y préparer**, collectivement et individuellement.
- 2 Adapter les programmes** au fait que la perte d'autonomie survient maintenant dix ans après la retraite.
- 3 Vieillir chez soi**, le plus longtemps possible.
- 4 Redéployer l'offre de services à domicile** en intensifiant les soins destinés à ceux qui présentent des incapacités modérées à sévères et en renvoyant l'aide domestique aux entreprises d'économie sociale.
- 5 Héberger autrement** en développant des modèles alternatifs et évolutifs.
- 6 Reconnaître et soutenir** les proches aidants.

SOINS

SUITE DE LA PAGE 1

qui constitue encore un peu plus du quart des services offerts à domicile. «Nous sommes d'avis que l'effort majeur qui doit être consenti par le réseau doit être dans les services sociaux et les soins.» Aux entreprises d'économie sociale, donc, de prendre le relais pour de bon, tranche Mme Denis.

Le principe vaut aussi pour l'hébergement, qui devra tôt ou tard s'ouvrir à d'autres formules de financement, poursuit-elle. Présentement, 95 % des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) sont gérés par le secteur public. Un seul l'est en partenariat public-privé (PPP). Ailleurs au Canada, beaucoup sont la propriété de coopératives, d'organismes à but non lucratif ou même d'entreprises privées, raconte Mme Denis. «On va avoir besoin des deux [le public et le privé]. Je ne pense pas qu'il faille avoir peur des partenariats à développer, dans la mesure où c'est bien encadré.»

Faut-il voir dans ces constats l'expression de la volonté des établissements de se désengager? Pas du tout, réplique Mme Denis. «Je le prendrais plutôt dans l'autre sens. Je pense que ce dont on parle, c'est d'un engagement de tout le monde à la bonne place.» Il s'agit aussi de reconnaître que la population vieillissante change. «L'âge de la retraite est toujours de 65 ans, pas celui de la perte d'autonomie, qui a été repoussé à 75 ans, il faut que le réseau adapte ses approches.»

Au-delà du financement, il lui faudra aussi se résoudre à sortir une fois pour toutes du carcan des grandes installations institutionnelles, croit Lise Denis. «Il est temps d'arrêter de penser que nos installations doivent être développées selon un seul modèle, celui du multiple de 64 places. Il faut aller vers des unités plus petites, plus souples [...], qui permettent de resserrer le tissu social.»

Ce genre de modèles adaptés à la réalité des communautés a permis au CSSS de Montmagny-L'Islet de revoir complètement son offre aux aînés en perte d'autonomie. Ce faisant, le CSSS a mis un terme aux centres d'hébergement institutionnels pour miser plutôt sur des pavillons de 16 chambres au maximum, enracinés au cœur des communautés. La démarche rappelle celle qu'a adoptée la ville de Copenhague, au Danemark, pays par ailleurs champion mondial des soins à domicile.

En la matière, force est d'admettre que le Québec accuse un retard quasi abyssal, y compris lorsqu'on le compare aux autres provinces canadiennes. En 2009-2010, 176 000 personnes ont reçu des soins à domicile, pour un total de 59 interventions et une moyenne rachitique de six heures de soins professionnels par usager et par année. Résultat: les établissements estiment qu'ils ne peuvent prendre en charge que 55 % des aînés en attente d'hébergement et 77,5 % de ceux qui reviennent à leur domicile après un séjour à l'hôpital.

Et pour cause. On calcule que seulement 2 % des dépenses totales en santé sont consacrées aux soins à domicile. Québec a bien annoncé 50 millions de dollars supplémentaires la semaine dernière, mais il en faudrait le double pour ne serait-ce qu'intensifier les services à la hauteur des besoins actuels, calcule l'AQESSS. Ça, c'est sans compter les nouvelles clientèles qui viendront s'ajouter en grand nombre à mesure que les baby-boomers prendront de l'âge.

Selon l'AQESSS, il est clair que les soins à domicile sont donc LA priorité. Loin devant les ressources en hébergement, qui mobilisent plus de 80 % des budgets en perte d'autonomie. C'est le pari audacieux qu'a fait le CSSS de La Matapédia en fermant des lits de longue durée pour réinvestir dans le soutien à domicile, ce qui a permis à 120 personnes de plus de demeurer chez elles, malgré des besoins complexes qui, autrement, les auraient conduites illico en CHSLD.

Le réseau a aussi tout à gagner à opter «pour le bon professionnel au bon endroit», argue l'AQESSS. Au CSSS du Sud-Ouest-Verdun, par exemple, on a réorganisé le travail infirmier en intégrant des infirmières auxiliaires à l'équipe de maintien à domicile. «Le recours aux agences [privées] est passé de 34 % à 16 % et le taux de roulement du personnel, de 8 % à 4 %, ce qui a eu un impact direct sur la qualité et la continuité des soins», se félicite sa directrice générale, Danielle McCann. Mieux, les listes d'attente sont devenues choses du passé et le nombre de visites a grimpé de 20 %.

Des projets comme ceux-là, il y a en a de plus en plus au Québec. Mais ils restent bien marginaux, déplore Lise Denis, qui souhaite qu'ils se généralisent. Le document présenté hier propose six cibles pour y parvenir. Toutes sont «non négociables». Autrement, le Québec devra se préparer au pire: des urgences plus débordées que jamais et l'ouverture forcée de 7000 lits de longue durée d'ici 2017. Le tout à fort prix (60 000 \$ annuellement, contre 3000 \$ pour des services à domicile) et contre la volonté des Québécois, qui rêvent plutôt de vieillir à la maison, en bonne santé.

Le Devoir

GAZ

SUITE DE LA PAGE 1

des Parcs n'a pas tardé à faire sienne cette recommandation du BAPE. Il a annoncé hier que le gouvernement formerait d'ici le printemps prochain un comité composé de représentants d'organismes gouvernementaux, municipaux, universitaires et d'entreprises privées qui devra statuer sur les modalités de l'évaluation.

Aucun moratoire ne sera décrété durant cette période, qui pourrait s'étendre sur environ deux ans. Mais les entreprises qui voudraient procéder à une fracturation hydraulique devront le faire dans le cadre de l'EES, et ce, dans le but de fournir de l'information scientifique. Les gazières pourront cependant poursuivre leurs activités dans les puits où il y a déjà eu une fracturation hydraulique. Dix-huit des trente et un puits forés au Québec ont déjà été fracturés.

Les entreprises pourront en outre réaliser d'autres travaux d'exploration, comme des relevés sismiques ou des forages. LEES pourrait également nécessiter de nouveaux forages, mais ceux-ci seront «extrêmement limités», a assuré M. Arcand. L'échéancier que se fixera le gouvernement ne devrait pas contrecarrer les plans de l'industrie, qui ne prévoit pas le démarrage de l'exploitation à grande échelle avant 2015. Qui plus est, certains projets d'exploration ont déjà été retardés, alors que les prix du gaz demeurent très bas. Trop bas, en fait, pour que ce soit intéressant de faire venir au Québec de la machinerie et de la main-d'œuvre pour forer un ou deux puits.

Fait à noter, la proposition des commissaires qu'a retenue Québec est très semblable à ce qu'a suggéré tout récemment le nouveau président de l'Association pétrolière et gazière du Québec, Lucien Bouchard. «Je crois qu'on devrait convenir d'un programme limité où on travaille surtout sur les puits déjà forés. On va apprendre des choses pour réduire les risques et se donner des normes», avait-il proposé sur les ondes de RDI.

Mais est-ce que le gouvernement serait prêt à mettre un frein permanent à l'exploitation du gaz de

schiste si l'EES concluait que les risques écologiques sont trop importants, comme ce fut le cas pour l'évaluation menée pour l'estuaire du Saint-Laurent? Oui, a répondu M. Arcand. «Nous ne ferons aucun compromis», a-t-il répété à plusieurs reprises.

Reste que le ton très rassurant du ministre contraste avec ce qui prévalait il y a moins d'un an, alors que le gouvernement Charest ne comptait absolument pas recourir au BAPE pour évaluer les risques liés à l'exploitation du gaz de schiste, et ce, même si cette industrie s'active déjà depuis quelques années au Québec sans un encadrement législatif conçu spécifiquement à cette fin. Et encore au moins d'août, la ministre Nathalie Normandeau disait vouloir déposer un projet de loi sur les hydrocarbures au cours de la session parlementaire de l'automne 2010. Tout cela alors que les inquiétudes augmentaient au sein de la population, qui ignorait trois mois plus tôt que les basses terres du Saint-Laurent renfermaient d'immenses réserves de gaz.

Consultations

Hier, le ministre responsable des dossiers écologiques a plutôt salué le travail du BAPE en précisant que le gouvernement acceptait «la plupart» des «avis» formulés par les commissaires. Ainsi, Pierre Arcand a assuré que, à l'avenir, les nouveaux projets gazières feraient l'objet de consultations publiques inspirées des façons de faire du BAPE. Cela devrait permettre d'en «faciliter l'acceptabilité sociale», selon lui. Il a toutefois refusé de dire si les municipalités allaient avoir un droit de veto sur un projet.

«Les MRC et les municipalités des régions concernées devraient être impliquées dans la planification du développement de l'industrie du gaz de schiste sur leur territoire. Une approche participative et concertée devrait être adoptée pour que le développement de cette industrie soit harmonisé avec les spécificités territoriales de chaque milieu», note lui aussi le BAPE. Par le passé, certaines entreprises ont réalisé des travaux sans même prévenir les municipalités touchées.

Le ministre Arcand a également annoncé qu'il proposera une entente-cadre pour guider les négociations entre les entreprises et les propriétaires des terrains qui seront forés.

COALITION

SUITE DE LA PAGE 1

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), de parents et de quelques chercheurs universitaires qui s'y sont joints, la coalition peut compter sur un allié important dans le milieu de la santé, soit l'Association des pédiatres du Québec.

Rallier des membres qui ne font pas partie du réseau de l'éducation élargit considérablement la portée de la coalition, a soutenu une personne bien au fait de cette initiative mais qui désire garder l'anonymat. Car, au-delà des revendications des syndicats de l'éducation, le problème touche aussi le milieu de la santé. En ce sens, les médecins donnent du poids à la démarche.

Depuis la rencontre des partenaires qui avait rassemblé en octobre dernier tous les acteurs du réseau pour discuter de l'intégration des EHDAA, rien n'a réellement bougé, déplorent certains membres de la coalition. La ministre de l'Éducation avait clôturé la rencontre en reconnaissant que l'idée d'une intégration à tout prix ne faisait pas l'objet d'un consensus. L'idée de mettre à contribution les ressources des écoles privées avait aussi été mise de l'avant.

Le dernier règlement de la convention collective

avait aussi prévu la mise sur pied d'un comité paritaire pour discuter de l'intégration des enfants en difficulté. Menés à deux tables de négociation — la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) n'est pas assise à la même table que la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec — les travaux n'ont pas débouché sur une entente avec la partie patronale. Si l'impasse se poursuit, un conciliateur devra se joindre aux discussions pour ensuite faire lui-même des recommandations à la ministre, au plus tard le 1^{er} juin.

Retour aux classes-ressources?

Il y a à peine deux semaines, la ministre de l'Éducation a confirmé au *Devoir* son intérêt pour «d'autres modèles» d'intégration. «Je ne suis pas une partisane de l'intégration à tout prix. Je crois que parfois, au bénéfice de l'enfant, le parent doit apprendre à faire le deuil. Il faut continuer à parler de la classe spécialisée», a indiqué Line Beauchamp.

Elle s'est montrée ouverte à discuter des principaux enjeux qui avaient été exprimés lors de la rencontre d'octobre et à revoir la composition de la classe et la notion de contrainte excessive. «L'autre notion était celle de l'organisation pédagogique autour de ça, comme la mise sur pied, dans une école, de classes de répit et de classes-ressources», a soutenu la ministre. «Je n'ai pas vraiment l'impression qu'on l'a vraiment essayé. Pas à très grande échelle, en tout cas.»

Ces modèles d'intégration à géométrie variable

Il faudra par ailleurs voir si Québec se rendra à l'avis des commissaires lorsqu'ils soutiennent que l'émission des permis d'exploration devrait être l'affaire du ministère de l'Environnement. La façon de faire actuelle «ne favorise pas la surveillance et le contrôle intégrés des activités», déplorent-ils.

Leur rapport note d'ailleurs de nombreuses interrogations quant aux risques écologiques liés à cette filière. «La vulnérabilité des aquifères à une contamination potentielle provenant du sous-sol occasionnée par l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste devrait être établie par des études scientifiques», écrivent-ils notamment. Et, puisque cette industrie utilise d'énormes quantités d'eau, il faudrait impérativement prendre en considération «les effets cumulatifs» de l'exploitation dans les plans directeurs de la lacune.

Le ministre a voulu répondre à certaines lacunes mises en évidence par le BAPE en annonçant qu'il pourrait restreindre l'usage de certains produits chimiques utilisés lors de la fracturation du roc, en plus de bonifier les inspections en mettant l'accent sur les migrations de gaz.

Sans surprise, les commissaires ont souligné que le Québec devrait augmenter les redevances sur la ressource, de façon à en tirer des revenus «substantiels», mais sans rien préciser. Ils réclament aussi une «une analyse économique» qui servirait à «proposer une façon de récupérer le plus rapidement possible le manque à gagner en raison des faibles montants des droits qui ont été exigés lors de l'attribution initiale des droits d'exploration». M. Arcand a refusé de dire si le gouvernement allait revoir le prix des permis d'exploration, qui se situent actuellement à 10 \$ l'hectare.

Selon l'industrie, de 150 à 600 puits pourraient être forés chaque année en période d'exploitation. Mais le BAPE souligne que ce rythme «pourrait être dépassé advenant des conditions favorables de développement», à l'instar de ce qui s'est vu au Texas et en Pennsylvanie. Au total, on pourrait donc devoir raccorder pas moins de 20 000 puits au réseau de Gaz Métro. Le sous-sol des basses terres du Saint-Laurent contiendrait de 9000 à 40 000 milliards de pieds cubes de gaz de schiste.

Le Devoir

LUMIÈRES

SUITE DE LA PAGE 1

Sébastien Hudon. «Longtemps, la photographie a été considérée comme une forme d'art secondaire, voire tertiaire, après la peinture, l'aquarelle, la gravure et les œuvres sur papier. Ça ne fait pas longtemps qu'on la considère comme un art et qu'on a vu les tirages de photo dépasser le million de dollars dans les ventes aux enchères.»

Certaines ont carrément été censurées à l'époque, comme une série du photographe Guy Borremans représentant des corps de femmes dans un abattoir. Borremans réalisa aussi à l'époque, en plus de ses travaux à l'ONF, un film d'inspiration surréaliste aux forts accents érotiques.

«C'étaient des contestataires», explique Sébastien Hudon en parlant de Borremans, Fiorucci et Mousseau. «Ces photographies devaient être exposées en 1960, mais l'escouade de la moralité est débarquée le matin de l'exposition et a demandé qu'on décroche les œuvres.»

Pour bien nous situer, on nous montre, dans la première salle, le genre de photographes produits à l'époque par le régime de Duplessis: la représentation de jeunes étudiants exemplaires, de petits chiens qui ont figuré dans une exposition officielle. «Tout est idéalisé, construit, très proche du réalisme socialiste européen», poursuit le commissaire. «Des voiliers, des hommes qui fument la pipe, des sujets gentils, des photos tellement construites qu'elles n'ont plus aucune force expressive. Tout est figé.»



ALBERT DUMOUCHEL

La caverne, une photographie réalisée par Albert Dumouchel vers 1953

À l'inverse, ces photographes rebelles se fascinent pour les jeux d'ombre, l'abstraction, l'étrange. Chez Dumouchel, des ombres d'enfants servent de métaphores de l'emprisonnement ou de la célèbre allégorie de la caverne de Platon.

Un regard neuf

Sébastien Hudon a publié en 2007 un petit essai sur Guy Borremans, qui a servi de point de départ à cette exposition. Il s'étonne encore de tout ce qu'il a découvert dans les nombreux fonds d'archives qu'il a fouillés depuis. Comme cette photo de baiser prise par Michel Brait. «Pour moi, c'est un peu notre équivalent du Baiser de l'hôtel de ville [de Robert Doisneau]. C'est Gilles

Groulx [le cinéaste] qui embrasse sa femme. En raison du mouvement, on a l'impression que le monde tourne autour d'eux.»

Les visiteurs découvriront également avec intérêt les expérimentations techniques de Jauran (le nom d'artiste de Rodolphe de Repentigny), qui produisait des abstractions en jouant en chambre noire avec son liquide révélateur. «C'est comme s'il peignait dans la chambre noire avec de l'encre invisible [le révélateur] sur le papier. [...] Ce qui est intéressant, c'est qu'on est en plein moment de rupture entre l'automatisme et le plasticisme.»

Comme les automatistes conduits par Paul-Émile Borduas, ce groupe de photographes est très influencé

par l'expérience du surréalisme européen. On sent ici la marque d'une liberté expérimentée par le mouvement développé par André Breton. D'autres expériences sensibles entrent aussi en compte dans l'affirmation de ces photographes, peut-être plus politisés au fond que les célèbres photographes humanistes tels Doisneau, Cartier-Bresson ou Ronis, tous de la même époque. Ici, l'expérience d'une nouvelle musique et de nouvelles formes de cinéma compte pour beaucoup dans la formation d'un regard neuf.

On a la bonne idée de faire entendre pour cette exposition un enregistrement de Charlie Parker jouant à Montréal en 1953. On nous montre en outre des extraits de courts métrages. On y trouve le second court métrage de Michel Brault et Claude Jutra, un exercice onirique qui avait été primé à l'époque au niveau canadien. Un autre film plus ancien, *La vie d'Émile Lazo*, d'Omer Parent, dénonce la censure en montrant un pauvre créateur, personnifié par Robert LaPalme, ancien caricaturiste au *Devoir*, qui cherche en vain à faire exposer ses toiles modernes dans la ville de Québec. La totalité de ces films seront d'ailleurs présentés lors de deux soirées spéciales organisées par le diffuseur Antitube. En attendant, il faut découvrir cette exposition consacrée aux œuvres de quelques-uns des meilleurs de nos photographes de l'après-guerre.

L'identité de tous les membres de la coalition sera annoncée demain. Mais les instigateurs du regroupement viseront à rallier à leur cause le plus grand nombre possible de partenaires.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

ReNSEIGNEMENTS et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390